

Ex-pépinières Pichon : un risque d'incendie redouté par les riverains

ENVIRONNEMENT

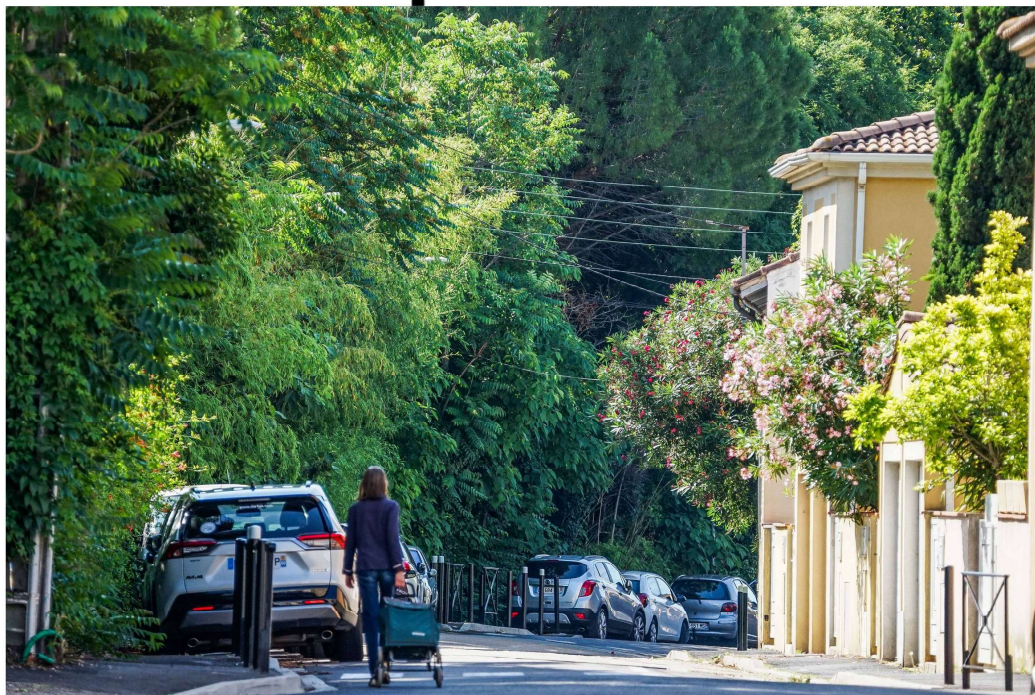
Le débroussaillage du futur parc urbain est demandé par le comité de quartier.

Marie-Laurence Gaillac
mlgaillac@midilibre.com

Lorsqu'ils ont regardé attentivement la carte interactive, émise par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), Marie Ozil et Joël Gardes, présidente et secrétaire du comité de quartier des Marronniers, n'en ont pas cru leurs yeux. Oui, les pépinières Pichon, destinées à devenir le futur parc urbain Jacques-Chirac, sont bel et bien considérées, au même titre que les garrigues, comme un espace forestier. « *Et elles se trouvent donc dans un secteur soumis à l'obligation légale de débroussaillage.* » Au même titre qu'une large zone périphérique de 200 mètres, incluant les rues adjacentes. Du pain béni pour les deux bénévoles qui, depuis 2020, ne cessent d'alerter, en vain, les pouvoirs publics sur les risques d'incendie en cette période de sécheresse.

Deux départs de feux les étés précédents

Ni une, ni deux, le comité de quartier prenait donc sa plus belle plume, le 31 mai, pour « *porter à (la) connaissance* » de la préfète du Gard, Marie-Françoise Lecaillon, « *une situation délicate dans notre ville. Les terrains du futur parc urbain Jacques-Chirac, dont la Ville est propriétaire depuis décembre 2022, mériteraient un débroussaillage dans les meilleurs délais. Cet espace, qui doit être aménagé, est ouvert et*



Les arbres débordent sur les trottoirs de la rue des Quatreffages.

PHOTO MA

les riverains sont inquiets à chaque période estivale. » Il est vrai que les étés précédents ont justifié leurs craintes avec deux départs de feux « *qui ont pu être éteints grâce à l'intervention des résidents, et évitant ainsi le pire. Ce parc, bien que non encore aménagé, est très fréquenté et la moindre négligence peut avoir de graves conséquences.* »

Parallèlement, le comité adressait, une nouvelle fois, un courrier à Julien Plantier, adjoint délégué à l'urbanisme. « *Nous avons eu une fin de non-recevoir en 2020 car la Ville n'était pas propriétaire des lieux,* soulignent Marie Ozil et Joël Gardes. *Idem en 2022. Aujourd'hui, nous réitérons donc notre demande.* » Une demande égale-

ment adressée à Pascale Venturini, adjointe déléguée à l'environnement et à la transition écologique. « *Nous n'avons reçu aucune autorisation de l'État pour démarrer les travaux,* souligne l'élue. *Sans accord sur le plan environnemental, nous ne pouvons pas débroussailler car nous pourrions déranger tout ce qui est biodiversité.* » Ce que confirme sa collègue aux parc et jardins, Chantal May, qui précise que la Ville a sollicité un rendez-vous en préfecture pour « *demande la levée de l'obligation légale de débroussaillage.* » Cependant, dès l'obtention du titre de propriété des pépinières Pichon, la Ville avait procédé à l'élagage de branches d'arbres et buissons, s'étalant dans les rues longeant le futur parc et surplombant les trottoirs. Une végétation qui a bel et bien, la photo en atteste, repris ses aises. En attendant un éventuel déblocage, ce dossier a été officiellement mis à l'ordre du jour du conseil de quartier du 22 juin.

Toujours dans l'attente d'un feu vert

TRAVAUX Si la Ville n'a pas encore démarré les travaux du futur parc urbain Jacques-Chirac, c'est pour une bonne raison : l'indispensable autorisation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'a toujours pas été délivrée. Lors de la présentation officielle de cet ambitieux projet, au mois de mars, aux riverains des Marronniers, l'élue Pascale Venturini précisait que « *le dossier avait été déposé auprès des autorités le 27 novembre 2022. Les travaux ne peuvent être envisagés avant l'obtention des autorisations environnementales, hydrauliques et du permis d'aménager.* » Aujourd'hui, l'élue attend toujours : « *On espère que ça va se débloquer rapidement.* » En attendant, la date de début des travaux reste forcément inconnue : en 2024, en 2025, en 2026 ?... Sur ces 14,5 hectares, plantes, insectes, oiseaux (dont le moineau-friquet) et animaux protégés ont en effet prospéré : ce site est à l'abandon depuis 40 ans.